



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE

1) LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Virieu le Grand et est disponible sur le site internet de la commune (www.virieulegrand.fr).

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Centre des Finances Publiques.

Il a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif 2024 du budget général et du budget annexe. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et notamment aux dépenses liées à l'entretien.

b) Les dépenses de fonctionnement 2024 du budget général

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2024 représentent un montant de 781 856,79 €. Les dépenses non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2024 représentent 112 798,50 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C)	
011 - Charges à caractère général	261 389,79 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	371 016,94 €
014 - Atténuations de produits	51 519,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	141 990,64 €
66 - Charges financières	9 940,42 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
Total dépenses réelles	781 856,79 €
Total dépenses d'ordre	112 798,50 €
Total dépenses de fonctionnement	894 655,29 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses liées au personnel titulaire et non-titulaire.

L'effectif de la commune au 31 décembre 2024 est de 5 agents titulaires (5 équivalents temps plein), 2 agents non-titulaires (1 équivalent temps plein et 0.34 équivalent temps plein).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 41 398 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 10 121 €. Le montant du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. ».

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- à l'achat de logiciel informatique,
- aux cotisations retraites des élus,
- aux cotisations de sécurité sociale (part patronale),
- aux créances admises en non-valeur,
- au financement du service départemental d'incendie,
- à la participation scolaire,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 – Autres charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend, par exemple les annulations des titres de chauffage des locataires et certaines prises en charge d'aide sociale. Celles-ci se traduisent par exemple par une dépense (un mandat) au compte 673 et un mandat au compte 6713.

Les dépenses d'ordre

Elles comprennent :

- le virement à la section d'investissement pour 260 125,08 €. Cet article comptable n'est pas réalisé et n'entre pas réellement dans le compte administratif,
- les dotations aux amortissements des immobilisations des travaux (par exemple du SIEA) à hauteur de 6 194,44 €,
- les écritures comptables de cession de matériel à hauteur de 71 974,06 €.

c) Les recettes de fonctionnement du budget général

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2024 représentent un montant de 1 405 532,71 €. Les recettes non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2024 représentent un montant de 71 974,06 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	105 217,20 €
73 - Impôts et taxes	449 934,35 €
74 - Dotations, subventions et participations	244 205,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	129 690,45 €
77 - Produits exceptionnels	38 021,58 €
013 - Atténuation de charges	272,12 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	438 191,99 €
Total recettes réelles	1 405 532,71 €
Total recettes d'ordre	71 974,06 €
Total recettes de fonctionnement	1 477 506,77 €

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont :

- le remboursement du portage de repas à domicile à hauteur de 25 598,66 €,
- les régies des services de garderie et cantine à hauteur de 29 672,50 €,
- le remboursement par la Communauté de Communes Bugey Sud des frais de personnel pour le service voirie et le service de l'eau (24 400 €), ainsi que le remboursement des factures d'électricité payé par la Commune suite au transfert de compétence eau et assainissement (18 496,19 €),
- la provision et la régularisation des frais de chauffage des locataires ainsi que la récupération de la taxe d'ordures ménagères de 2023 et 2024, pour la somme totale de 5 879€.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, les ventes de concessions dans le cimetière communal, ainsi que les droits de place des taxis.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitation), avec, pour 2024 un produit fiscal réalisé de 353 585 €,
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour un montant de 4 842,35 €,
- la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement des ventes d'immobilisations sur la commune pour 39 418 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre de recettes concerne essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 94 922 € au compte administratif 2024 contre 148 823,00 € en 2014. Cette année encore la commune a été contributrice à l'effort de redressement des finances publiques,
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 86 149 €,
- le FCTVA pour 5 992,61 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux,
- La participation franco-genevoise à hauteur de 28 572,82 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées essentiellement par :

- les revenus des locations communales avec un montant réalisé de 129 690,45 €.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- les remboursements de trop payé de la taxe foncière 2022 et 2023 ainsi que le remboursement partiel de la cotisation d'assurance du personnel à hauteur de 3 391,58 €,
- les produits de cession à hauteur de 34 630 €.

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement sur rémunérations du personnel en cas d'absence pour maladie ordinaire ou accident de travail pour un montant de 272,12 €.

d) La fiscalité

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il a été voté pour l'année 2024 les taux relatifs à la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, ainsi que la nouvelle taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) qui a été créée cette année 2024. Il convient donc de voter annuellement son taux, basé sur le dernier taux de la taxe d'habitation.

Les différents taux en 2024 et rappel de 2022 et 2023 :

	2022	2023	2024
Taux de taxe foncière (bâti)	25,23 %	25,23 %	25.23 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	35,38 %	35,38 %	35.38 %
Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale			11.94%

3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le compte administratif d'investissement concerne les projets réalisés par la commune en 2024. Il englobe des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et correspond à un investissement à moyen ou long terme.

b) Les dépenses d'investissement du budget général

Elles correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et au remboursement du capital des emprunts en cours. Il s'agit par exemple de l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'étude et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées au compte administratif 2024 représentent un montant de 677 534,17 €.

Les dépenses non réelles d'investissement (opérations d'ordre) du compte administratif 2024 représentent 77 619,64 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 877,95 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 130,00 €
204 – Subventions d'équipements versées	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	619 237,78 €
23 - Immobilisations en cours	9 288,44 €
Total dépenses réelles	677 534,17 €
Total dépenses d'ordre	77 619,64 €
Total dépenses d'investissement	755 153,81 €

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté

Il s'agit de la prise en compte dans l'exercice 2024 du déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 en incorporant les restes à réaliser de l'exercice 2023. Il n'y en a pas eu cette année.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles

Il s'agit des dépenses liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées

Aucune dépense en 2024.

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles

Il s'agit des dépenses pour les travaux suivants :

- Chemin de la desserte forestière La Ravière pour un montant de 24 750 €,
- Réfection du restaurant pour la somme de 59 241,38 €,
- Création d'un city stade avec un terrain multisport, une pumptrack et une table de ping-pong pour un montant de 138 739,01 €,
- Achat d'un ascenseur PMR pour la mairie pour 39 026,73 € dont l'installation est prévue en 2025,
- Achat du bâtiment de l'ADAPEI pour l'installation des associations communales pour la somme de 153 977,82 €,
- Achat d'un broyeur à 5 880 €,
- Achat d'une remorque pour la somme de 4 280 €,
- Achat d'un mini tracteur équipé pour la somme de 72 696 € qui a été remplacé par un tracteur simple plus adapté aux travaux de la commune pour un montant de 71 313 €,
- Pose de radiateurs dans les logements de l'ancienne perception pour la somme de 1 749 €,
- Achat d'un lave-linge à l'école et de deux frigos pour la cantine pour la somme totale de 2 805,59 €,
- Remplacement du parc informatique de la mairie pour un montant de 16 168,84 €,
- Achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes pour la somme de 1 944,60 €.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Il s'agit de toutes les dépenses liées aux travaux et études dans les bâtiments communaux :

- Le solde des paiements pour le dossier de restructuration et d'extension de l'école des Pelands pour 9 288,44 €.

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des plus ou moins-values sur les cessions d'immobilisations pour 71 974,06 €.

Chapitre 041 opérations d'ordre - patrimoniales

Il s'agit de travaux réalisés les années précédentes qui ont été payés sur un compte provisoire et qu'il convient d'imputer sur les comptes définitifs pour 5 645,58 €.

c) Les recettes d'investissement du budget général

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la récupération du FCTVA de l'année 2022 pour un montant de 40 094 €,
- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire à hauteur de 3 299 €,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- à une subvention de l'Etat pour le solde du dossier de restructuration de l'école des Pelands, la création du city stade et le parking du cimetière,
- le prêt réalisé pour l'achat du bâtiment ADAPEI,
- à des opérations d'ordre de transfert entre sections au chapitre 040 (amortissements des subventions d'équipements versées et régularisations de cession de matériel).

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	43 393,61 €
13 - Subventions d'investissement	90 571,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 400,00 €
204 - Subventions d'équipements	0,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Total recettes réelles	284 364,61 €
Total recettes d'ordre	118 444,08 €
Total recettes d'investissement	402 808,69 €

4) **RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (BUDGET GENERAL)**

Le résultat de l'exercice 2024 de 144 659,49 € a permis de participer aux opérations d'investissement. Le reste des financements a été couvert par la taxe d'aménagement, le prêt et les subventions accordées et l'excédent reporté de l'année précédente.

5) **ETAT DE LA DETTE**

Le budget principal comporte à ce jour trois emprunts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 représente 548 957,13 € soit environ 484 € par habitant.

Celui-ci correspond au solde des emprunts à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux).
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

A titre d'information, la moyenne nationale de l'encours de la dette des communes s'échelonnait entre 274 € et 958 € par habitant en 2024, pouvant monter au-delà de 1 588 € pour certaines communes.

LE BUDGET ANNEXE

Budget annexe « Maison de la presse »

- Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011 – Charges à caractère général	0,00 €	70 – Produits des services	392,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	9 925,16 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	69 137,08 €
Total dépenses réelles	0,00 €	Total recettes réelles	69 137,08 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	Total recettes d'ordre	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement	0,00 €	Total recettes de fonctionnement	79 682,37 €

- Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €		
Total dépenses réelles	0,00 €	Total recettes réelles	0,00 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	Total recettes d'ordre	0,00 €
Total dépenses d'investissement	0,00 €	Total recettes d'investissement	0,00 €

Réalisations de travaux en 2024 :

- néant.

Fait à Virieu le Grand, le 11 avril 2025.

Mme le Maire,

Y. VALLIN

